

Date : 20/05/2014

Pays : France

Rubrique : -

Drakkaronline.com

Pour accéder à cet article veuillez suivre ce lien.

## Loi Hamon et la législation des sites marchands

La loi de consommation dite « Loi Hamon » entre en vigueur le 13 juin prochain dans le but de renforcer la protection des consommateurs de commerce en ligne.

Accroissement des informations devant être transmises au consommateur avant l'achat sur Internet puis confirmées sur un support durable, nouvelles modalités d'application du délai de rétractation, modifications des modalités de garantie sont autant de point à maîtriser pour les e-commerçants.

Ces modifications impliquent une révision des documents contractuels, notamment des conditions générales de ventes, en adéquation avec les pratiques de vos entreprises et vous permettant d'optimiser vos pratiques commerciales et d'éviter des actions administratives.

Conférence gratuite organisée en partenariat avec la société Webetsolutions . Animé par Bastien Masson, avocat et Directeur associé du cabinet FIDAL et David Bellanger, Directeur Recherche & Développement WEB & SOLUTIONS.

A l'issue de la conférence, vous pourrez découvrir « le Parcours du e-commerçant », un espace dédié aux métiers du commerce multicanal.

Inscription en ligne et compléments d'informations sur le site [www.polenormand.fr](http://www.polenormand.fr)

